Tafsir Al Qur'an sourate Al Mursalat

Par Aboul Fida' Isma'il Ibn Kathir(ra)



Kufr Bi Taghut Publication

Un Seul Seigneur (Allah)
Un Seul Guide (Muhammad)
Un Seul Livre (Le Qur'an)
Un Seul but (Plaire a Allah)
Un Seul Combat
Une Seul Communauté

بسم الله الرحمن الرحيم

Louange à Allah, Nous Le louons et Lui demandons aide et pardon. Nous revenons repentants vers Lui. Nous recherchons auprès d'Allah la protection contre nos vices et nos méfaits. Celui qu'Allah guide, nul ne peut l'égarer. Celui qu'Il égare, nul ne peut le guider. J'atteste qu'il n'y a de divinité qu'Allah, Seul et sans associé, et j'atteste que Muhammad est Son serviteur et Messager. Que la prière d'Allah et Ses abondantes salutations soient sui lui, ainsi que sa famille, ses Compagnons et ceux qui les suivent dans un beau comportement jusqu'au Jour de la Rétribution! Pour ce qui suit : Qu'Allah vous fasse miséricorde, mes chers frères.

L'édition **Kufr bi Taghut Publication** est née dans le but de présenter des livres de référence, combattus et interdits par les Tawaghit, afin de réhabiliter l'honneur des héros défenseurs du Tawhid. Elle a également pour objectif de diffuser la science utile et obligatoire. Mais aussi de rendre accessible gratuitement beaucoup de livres, corrigés quant à leurs traductions, formats ou présentations.

77 - Al-Mursalât

بسم الله الرحمن الرحيم

'Abdullâh Ibn Mas'ûd rapporte : « Étant avec le Messager d'Allah ﷺ dans une grotte à Minâ, il reçut la révélation de la sourate Al-Mursalât. Il me la récita et je la recueillis de sa bouche. Sa bouche était encore frémissante de ses versets quand un serpent s'élança sur nous. Il nous dit : "Tuez-le." Nous nous précipitâmes pour le tuer, mais il put s'enfuir. Il nous dit alors : "Il est épargné de votre mal que vous vouliez lui faire, comme vous êtes épargnés de sa nuisance." » (Rapporté par Al-Bukhârî)

1. Par ceux qu'on envoie en rafales,
2. et qui soufflent en tempête!
3. Et qui dispersent largement [dans toutes les directions].
4. Par ceux qui séparent nettement [le bien et le mal],
5. et lancent un rappel
6. en guise d'excuse ou d'avertissement!
7. Ce qui vous est promis est inéluctable.
8. Quand donc les étoiles seront effacées,
9. et que le ciel sera fendu,
10. et que les montagnes seront pulvérisées,
11. et que le moment [pour la réunion] des messagers a été fixé!...
12. A quel jour tout cela a-t-il été renvoyé?
13. Au Jour de la Décision. [le Jugement]!
14. Et qui te dira ce qu'est le Jour de la Décision?
15. Malheur, ce jour-là, à ceux qui criaient au mensonge.

Le terme arabe : « Al-Mursalât », traduit dans le verset par « envoyés successifs », on lui a donné plusieurs sens :
- Ce sont les anges, comme l'ont avancé Masrûq, As-Suddî et d'autres.
- D'après Abû Sâlih, il s'agit des Prophètes.
- Selon Ibn Mas'ûd, ce sont les vents.
Ibn Jarîr, quant à lui, a dit : « Certains ont dit que les Mursalât sont les anges qui se succèdent l'un après l'autre pour former une ligne semblable à la crête du coq, et d'autres ont répondu qu'il s'agit du vent quand il souffle peu à peu. Je précise qu'il s'agit des vents. » Mais il n'a pas donné son avis quant à An-Nâshirât et Al-'Âsifât. Abû Sâlih affirme que les Nâshirât sont la pluie et que les 'Âsifât sont le vent quand il souffle. Et l'auteur de conclure : les Nâshirât sont le vent qui répand les nuages dans le ciel comme Allah l'ordonne.
« Par les envoyés successifs, par ceux qui soufflent avec violence, par ceux qui dispersent largement, par ceux qui séparent distinctement, et par ceux qui lancent le rappel. » (Al-Mursalât, v.1-5)
Les « Fâriqât » sont les anges qui descendent du ciel sous l'ordre d'Allah pour séparer entre la vérité et l'erreur, entre la bonne direction et l'égarement, entre le licite et l'illicite, en révélant aux Prophètes les enseignements afin que les hommes en profitent et soient avertis qu'ils subiront le châtiment céleste s'ils enfreignent ces enseignements. « En guise d'excuse ou d'avertissement. » (Al-Mursalât, v.6)

« Ce qui vous est promis arrivera certes. » (Al-Mursalât, v.7)
Tel est l'objet du serment. Ce qu'on vous a promis, ô hommes, et ce dont vous êtes menacés, comme l'Heure suprême, le soufflement dans la trompette, la sortie des hommes de leurs tombeaux, le rassemblement des hommes du premier au dernier et la rétribution selon les œuvres, tout cela va sûrement venir.
Ce jour-là, les étoiles seront effacées, perdant leur éclat, le ciel s'entrouvrira et se fendra de sorte que ses extrémités seront sans bornes, les montagnes seront pulvérisées et dispersées, et les Prophètes seront convoqués après leur résurrection pour témoigner contre leurs peuples. « Lorsque les étoiles seront éteintes, lorsque le ciel sera fendu, lorsque les montagnes seront réduites en poussière, et lorsque les Messagers seront rassemblés… » (Al-Mursalât, v.8-11)
« À quel jour tout cela a-t-il été renvoyé ? Au Jour de la Décision. » (Al-Mursalât, v.12-13)…pour le jour de la décision souveraine où seront séparés les croyants des mécréants. Et vous, ô hommes, ne pensez point qu'Allah manque à Sa promesse envers Ses messagers.
« Ne pense pas qu'Allah manque à Sa promesse envers Ses messagers. Certes Allah est Tout-Puissant, Détenteur du pouvoir de punir. » (Ibrâhîm, v.47)
« Malheur, ce jour-là, à ceux qui crient au mensonge. » (Al-Mursalât, v.15).

16. N'avons-nous pas fait périr les première [générations]?

17. Puis ne les avons-Nous pas fait suivre par le derniers?

18. C'est ainsi que Nous agissons avec les criminels.
19. Malheur, ce jour-là, à ceux qui criaient au mensonge.
20. Ne vous avons-Nous pas créés d'une eau vile.
21. Que Nous avons placée dans un reposoir sûr,
22. pour une durée connue?
23. Nous l'avons décrété ainsi et Nous décrétons [tout] de façon parfaite.
24. Malheur, ce jour-là, à ceux qui criaient au mensonge.
25. N'avons-Nous pas fait de la terre un endroit les contenant tous,
26. les vivants ainsi que les morts?
27. Et n'y avons-Nous pas placé ferment de hautes montagnes? Et ne vous avons-Nous pas abreuvés d'eau douce?
28. Malheur, ce jour-là, à ceux qui criaient au mensonge.

Allah fait connaître aux hommes qu'Il a anéanti les générations passées qui ont traité leurs Prophètes de menteurs et renié ce qu'ils leur ont apporté comme messages, ainsi que d'autres générations qui leur ont succédé. C'est de cette façon qu'Il fera des mécréants. « N'avons-Nous pas fait périr les premières générations ? Puis Nous les avons fait suivre par les suivantes. Ainsi agissons-Nous envers les criminels. » (Al-Mursalât, v.16-18)

Puis Il rappelle aux hommes la faiblesse de leur création par rapport à Sa puissance, en montrant qu'ils sont créés à partir d'une goutte d'eau vile et vulgaire. Nous avons mentionné auparavant le hadith rapporté par l'imam Ahmad, en commentant la sourate Yâ-Sîn, où il est dit : «

Ô fils d'Adam, Me rends-tu à l'impuissance alors que Je t'ai créé d'une goutte comme celle-ci ? »

« Ne les avons-Nous pas créés d'une eau vile ? » (Al-Mursalât, v.20)

Allah a placé cette goutte dans un réceptacle solide, qui est l'utérus de la femme, pour une période déterminée qui varie entre six et neuf mois. « Que Nous avons placée dans un réceptacle sûr, jusqu'à un terme fixé. » (Al-Mursalât, v.21-22)

« Nous avons tout prévu. Quelle puissance est la nôtre ! » (Al-Mursalât, v.23)

Allah a fait de la terre un lieu pour contenir les hommes vivants et morts : les premiers qui vivent à sa surface et les derniers ensevelis dans ses entrailles.

« N'avons-Nous pas fait de la terre un lieu de rassemblement, pour les vivants comme pour les morts ? » (Al-Mursalât, v.25-26)

Il y a placé de hautes montagnes pour la stabiliser, afin qu'elle ne branle pas. Il leur a donné à boire de l'eau douce et agréable, soit celle de la pluie, soit celle des sources qu'Il a fait jaillir de la terre.

« Et Nous y avons placé des montagnes solidement ancrées, et Nous vous avons donné à boire une eau douce. » (Al-Mursalât, v.27)

Et Allah ne cesse de menacer : « Malheur, ce jour-là, aux négateurs ! » (Al-Mursalât, v.28) ceux qui crient au mensonge et renient tous ces signes qui dénotent la puissance et la grandeur d'Allah.

29. Allez vers ce que vous traitiez alors de mensonge!

30. Allez vers une ombre [fumée de l'Enfer] à trois branches;
31.qui n'est ni ombreuse ni capable de protéger contre la flamme;
32.car [le Feu] jette des étincelles volumineuses comme des châteaux,
33.et qu'on prendrait pour des chameaux jaunes.
34. Malheur, ce jour-là, à ceux qui criaient au mensonge.
35. Ce sera le jour où ils ne [peuvent] pas parler,
36. et point ne leur sera donné permission de s'excuser.
37. Malheur, ce jour-là, à ceux qui criaient au mensonge.
38. C'est le Jour de la Décision. [le Jugement], où nous vous réunirons ainsi que les anciens.
39. Si vous disposez d'une ruse, rusez donc contre Moi.
40. Malheur, ce jour-là, à ceux qui criaient au mensonge.

Aux mécréants qui ont renié le Jour du Jugement, Allah dira : « Allez vers ce que vous traitiez de mensonge. » (Al-Mursalât, v.29) pour rencontrer un feu ardent dont les flammes sont si hautes et la fumée épaisse, qui produit une certaine ombre mais qui ne vous servira à rien contre les flammes et l'ardeur du feu.
« Allez vers une ombre à trois ramifications, qui n'est ni ombrageuse ni capable de protéger contre la flamme. » (Al-Mursalât, v.30-31)
Celui-ci projette des étincelles comme des tours, comme l'a interprété Ibn Mas'ûd, ou, d'après Ibn 'Abbâs et Mujâhid, comme des troncs d'arbres, ou enfin comme des chameaux noirs selon Ibn Jarîr. « Il lance des étincelles comme des palais, comme des chameaux jaunes. » (Al-Mursalât, v.32-33)

« Malheur, ce jour-là, aux négateurs ! » (Al-Mursalât, v.34) où ils ne seront plus autorisés à parler ni à avancer des excuses, car tout argument sera une évidence contre eux.

« Ce jour-là, ils ne parleront pas et il ne leur sera pas permis de s'excuser. » (Al-Mursalât, v.35-36)

Allah décrit cette situation, ce jour-là, dans plusieurs endroits du Qur'an pour montrer ses affres.

« Voilà le Jour de la Décision. Nous vous avons rassemblés, ainsi que les anciens. » (Al-Mursalât, v.38) où ils seront tenus sur un même monticule, seront vus de tous les hommes et le crieur les fera tous entendre.

« Si vous avez quelque ruse, usez-en contre Moi. » (Al-Mursalât, v.39) mais vous serez incapables, même si vous avez un stratagème à utiliser contre Ma décision, car vous êtes tous maintenant sous Mon pouvoir et vous ne pourrez plus y échapper.

Ce jour-là, comme il est dit dans un hadith : « Nul ne sera sauvé, fût-il un tyran opiniâtre ou un Shaytân rebelle. »

41. Les pieux seront parmi des ombrages et des sources
42. De même que des fruits selon leurs désirs.
43."Mangez et buvez agréablement, pour ce que vous faisiez".
44. C'est ainsi que Nous récompensons les bienfaisants.
45. Malheur, ce jour-là, à ceux qui criaient au mensonge.
46."Mangez et jouissez un peu [ici-bas]; vous êtes certes des criminels".
47. Malheur, ce jour-là, à ceux qui criaient au mensonge.

48. Et quand on leur dit:"Inclinez-vous [faites la Salât]", ils ne s'inclinent pas.
49. Malheur, ce jour-là, à ceux qui criaient au mensonge.
50. Après cela, en quelle parole croiront-ils donc?[Ici, il faut dire"Nous croyons en Allah"]

À l'inverse des mécréants qui subiront le supplice du Feu sous d'épaisses fumées puantes, les croyants vivront dans des jardins et des sources d'eau où ils se délecteront des fruits les plus savoureux à leur intention.

« Les pieux seront dans des ombrages et des sources, et des fruits selon leurs désirs. » (Al-Mursalât, v.41-42)

Il leur sera dit : « Mangez et buvez en paix pour prix de vos œuvres. » (Al-Mursalât, v.43) et c'est ainsi qu'Allah récompensera les hommes de bien.

« C'est ainsi que Nous récompensons les bienfaisants. » (Al-Mursalât, v.44)

Quant à vous, mécréants, vous n'aurez que le malheur, car vous avez renié ce jour.

« Malheur, ce jour-là, aux négateurs ! » (Al-Mursalât, v.45)

« Mangez et jouissez durant votre vie éphémère », cette vie qui a une durée très limitée par rapport à l'autre ; vous n'êtes que des coupables qui seront amenés à l'Enfer. (Al-Mursalât, v.46)

Allah a dit d'eux : « Nous leur accordons une jouissance pour peu de temps ; ensuite Nous les contraindrons à un dur châtiment. » (Luqmân, v.24)

« Et quand on leur dit : "Inclinez-vous", ils ne s'inclinent pas. » (Al-Mursalât, v.48) c'est-à-dire : rendez hommage

à Allah, prosternez-vous devant Lui en vous soumettant à Lui et soyez avec ceux qui prient ; ils s'enflent d'orgueil.

« À quelle parole croiront-ils après cela ? » (Al-Mursalât, v.50) c'est-à-dire au Qur'an, comme Allah a dit ailleurs : « Voilà les versets d'Allah que Nous te récitons en toute vérité. Alors en quelle parole croiront-ils après la parole d'Allah et après Ses signes ? » (Al-Jâthiya, v.6) Après avoir lu ou récité ce dernier verset, on doit suivre la recommandation du Prophète ﷺ et dire : « Je crois en Allah et en tout ce qu'Il a révélé ».